



## Simplifions les démarches administratives

Je déclare un dossier de calamité agricole en ligne du **1<sup>er</sup> au 30 mars 2018 inclus**

TéléCALAM est une télé-procédure Internet du ministère en charge de l'agriculture destinée aux agriculteurs, permettant de

- ☞ déclarer en ligne un dossier de demande d'indemnisation de calamité agricole
- ☞ télécharger le formulaire de demande d'indemnisation et ses annexes
- ☞ consulter mes demandes d'indemnisation en ligne antérieures
- ☞ Les avantages de la télédéclaration (simplicité, souplesse, sécurité)
- ☞ une saisie sécurisée et guidée
- ☞ une déclaration adaptée à chaque département et pour chaque calamité agricole

## Un accès sécurisé à TéléCALAM

Compte tenu du caractère personnel et confidentiel des informations saisies et accessibles par ce site, seules les personnes possédant un compte (autorisation nominative d'accéder au site avec un identifiant et un mot de passe) peuvent accéder à **TéléCALAM**.

L'accès à **TéléCALAM** s'effectue au travers du portail MES DÉMARCHES : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>



Puis Choisir « Exploitation agricole

Cliquez sur le lien

## Si vous avez un compte Télécalam

Suivre les instructions : Descendre jusqu'à

Cliquez sur le lien



Bienvenue sur le portail d'authentification du ministère en charge de l'Agriculture

Pour vous inscrire : [cliquez ici](#)  
Mot de passe oublié, ou compte verrouillé ? [cliquez ici](#)  
Vous devez vous authentifier pour accéder librement à vos applications.

### Par mot de passe ?

**Attention : Vous devez avoir impérativement un numéro SIRET qui vous sert d'identifiant. Si vous avez perdu votre mot de passe mais vous avez votre code TELEPAC 2017 cliquer sur « mot de passe oublié » et suivre les instructions.**

**Les exploitants ne déposant pas de dossier PAC devront demander un code d'activation lors de leur inscription, qui leur sera transmis par courrier dans un délai de 8 jours. Il leur est donc conseillé d'entamer la démarche rapidement.**

## Si vous n'avez pas de compte Télécalam : comment faire une demande d'inscription



Bienvenue sur le portail d'authentification du ministère en charge de l'Agriculture

Pour vous inscrire : [cliquez ici](#)  
Mot de passe oublié, ou compte verrouillé ? [cliquez ici](#)  
Vous devez vous authentifier pour accéder librement à vos applications.

### Par mot de passe ?

Cliquez sur « pour vous inscrire » et suivre les instructions

## Comment déclarer un dossier de calamité en ligne ?

Après avoir accepté les CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION vous accédez à une page d'accueil



A partir de la page d'accueil, pour accéder à la déclaration d'un dossier

en ligne, cliquez sur



### Qu'est-ce qui s'affiche ?

Vous allez trouver sur cette page, le formulaire de demande d'indemnisation, l'annexe 1, l'annexe 2, les notices et l'attestation d'assurance en téléchargement, la liste des éléments qui vous sont nécessaires à la déclaration en ligne (préparez-les à l'avance) ainsi que les phases de saisie de votre déclaration.



Pour commencer, cliquez sur



### L'ouverture du site

Une information vous est donnée sur la calamité en cours ainsi que la date limite de clôture pour effectuer et signer votre déclaration en ligne.

### Les trois phases de ma déclaration en ligne

Votre déclaration en ligne va s'effectuer en trois phases :

- la déclaration des récoltes et des pertes de fonds ;
- les informations complémentaires (se trouvant sur les justificatifs) ;
- la signature électronique.

Chaque phase se déroule en plusieurs étapes pour vous donner la possibilité d'effectuer une saisie en plusieurs fois.

En face de chaque phase, une information vous indique si elle est en cours ou terminée. La deuxième phase ne peut être réalisée que si la première est terminée. Une phase terminée reste toujours accessible et modifiable.

## Je déclare mes récoltes

Cette phase se déroule en 6 étapes. Pour passer d'une étape à l'autre, cliquez sur **Valider et continuer** et pour revenir en arrière (dans l'optique d'une consultation ou d'une modification) cliquez sur **Précédent** au bas de la page.

Pour débiter la première phase, cliquez sur

1 Je déclare mes récoltes

### Étape 1 : Caractéristiques de l'exploitation

Vous avez la possibilité de modifier la commune principale de localisation des terres sinistrées.

Dans cette étape, vous devez saisir la surface de l'exploitation et cocher la présence d'assurance par type de risque à la date du sinistre. Dans le cas de GAEC, n'oubliez pas le nombre d'associés

Si vous constatez l'absence d'une donnée qui vous est nécessaire à la déclaration en ligne, contactez votre DDT.

Pour saisir les surfaces hors département :

1. Cliquez sur **Saisir les surfaces hors département (si votre exploitation est sur plusieurs départements)**
2. Cliquez sur **Ajouter une surface sur un autre département**
3. Saisissez la surface et choisissez le département dans la liste.
4. Recommencer les points 2 et 3 autant de fois que nécessaire.

### Étape2 : Déclaration des élevages

Dans cette étape, vous allez saisir les effectifs de vos animaux pour la calamité en cours au travers de 6 catégories d'élevage.

Pour chaque catégorie d'élevage, cliquez sur

- **Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre** et/ou
- **Saisir mes effectifs vendus l'année précédente**.

Dans chaque tableau affiché, saisissez les effectifs.

Faites attention à la présence d'ascenseur dans les tableaux dont la liste des noms d'élevage comporte beaucoup d'éléments.

### Étape3 : Déclaration des élevages particuliers

Dans cette étape, vous allez saisir les effectifs des élevages particuliers (apiculture, ostréiculture, ...).

Pour effectuer la saisie, cliquez sur ► **Saisir mes éléments**.

Si vous ne possédez pas d'élevage particulier passez directement à l'étape suivante.

### Étape4 : Déclaration des cultures

Dans cette étape, vous allez saisir les surfaces de vos différentes cultures.

Faites attention à la présence d'ascenseur dans les tableaux dont la liste des cultures comporte beaucoup d'éléments.

Pour chaque famille de cultures, cliquez sur :

► **Saisir mes surfaces**

### Étape5 : Déclaration des récoltes

Le contenu de la page de cette étape est fonction des déclarations des cultures que vous avez faites à l'étape précédente.

Saisissez les indemnités perçues hors assurances et éventuellement, modifiez la surface sinistrée si la déclaration est en pourcentage ou en chiffre d'affaire. N'oubliez pas de cliquer sur ► **Saisir les assurances grêle ou récolte** pour saisir le montant versé par les assurances le cas échéant. Enfin, s'il y a lieu, choisissez l'organisation de producteurs de fruits et légumes à laquelle vous adhérez.

Pour valider, cliquez sur **Valider ma déclaration de récolte**

### Étape6 : Déclaration des pertes de fonds

Dans cette étape, vous allez saisir vos dommages :

Pour saisir vos pertes de fonds :

1. Cliquez sur la catégorie de dommage suivante :

► **Saisir mes dommages concernant les plantations pérennes et les pépinières**

2. Pour cette catégorie de dommage, cliquez sur **Ajouter une perte**

3. Dans la liste déroulante, choisissez une **nature de fonds** et renseignez ses caractéristiques

Les caractéristiques d'une nature de fonds doivent être obligatoirement renseignées.

Pour valider la première phase cliquez sur **Valider mes pertes de fonds**

## Je complète mes justificatifs

Cette phase se déroule en 4 étapes. Pour passer d'une étape à l'autre, cliquez sur **Valider et continuer** et pour revenir en arrière (dans l'optique d'une consultation ou d'une modification) cliquez sur **Précédent** au bas de la page.

Pour débiter la deuxième phase, cliquez sur 2 Je complète mes justificatifs

### Étape1 : Contrats d'assurance

Pour chaque assurance souscrite, cliquez sur

**Ajouter un contrat d'assurance** et choisissez la compagnie, saisissez le numéro de contrat ainsi que les coordonnées de votre contact.

### Étape 2 : IBAN

Pour choisir l'IBAN qui vous convient, sélectionnez l'IBAN dans la liste déroulante.

Dans le cas d'un nouvel IBAN ou l'absence de celui-ci dans la liste, sélectionner **Autre IBAN** et **le transmettre à la DDT**

### Étape 3 : Alertes et observations

Les informations de votre déclaration en ligne sont fonction de votre saisie. La validation de votre dossier n'est pas bloquée. Vous avez la possibilité de saisir vos observations.

Pour saisir vos observations, positionnez le curseur dans la zone de saisie et effectuez votre saisie.

### Étape 4 : Engagements, autorisations et validation

Pour valider votre déclaration en ligne, cochez les différentes cases et enregistrez cette dernière étape.

## Je signe ma déclaration

A l'issue de cette phase, il ne sera plus possible de modifier votre déclaration. Un accusé de réception vous sera délivré : ce processus s'appelle la signature électronique.

Pour débiter la troisième phase, cliquez sur

3 Je signe ma déclaration

Pour signer votre déclaration :

1. Cliquez sur **Signez votre demande d'indemnisation**

2. Prenez connaissance de la première étape et passez à la suivante. Automatiquement, la déclaration à signer s'ouvre.

3. Cochez la case comme quoi vous avez pris connaissance de la déclaration et saisissez votre mot de passe puis cliquez sur **Signer ce document**. Un accusé de réception en PDF s'ouvre, vous êtes informé que le document a bien été signé.

### Comment ... ?

... avoir une trace papier de ma déclaration avant signature  
A partir de la page **Votre déclaration**, cliquez sur

**Imprimer ma télédéclaration**

... savoir si j'ai fini ma déclaration en ligne ?

Votre déclaration est finie et validée quand en face des **trois** phases apparaît l'information **Terminée**.

## Comment télécharger le formulaire ?

A partir de la page **Effectuer ma demande**, cliquez sur

**Demander d'indemnisation**

## Éléments de navigation sous TéléCALAM

Les éléments de navigation sous **TéléCALAM** sont les suivants :

### Le menu horizontal

► **Accueil** ▼ **Mes télédéclarations antérieures**

- **Accueil** : ce service vous permet d'accéder aux généralités de TéléCALAM
- **Mes télédéclarations antérieures** : ce service vous permet d'accéder au moteur de recherche de vos télé-déclarations antérieures ;

### Déconnexion ✕ Déconnecter

Ce lien vous permet de sortir de **TéléCALAM** en vous déconnectant.

## Besoin d'aide ?

Pour toute question ou renseignement, au travers du service

**Besoin d'aide**, vous avez trois possibilités :

- adresser un mail à votre DDT : [ddt-calam@dordogne.gouv.fr](mailto:ddt-calam@dordogne.gouv.fr)
- contacter votre interlocuteur à la DDT au 05.53.45.56.71
- appeler votre assistance téléphonique au 06.63.31.26.59

## NE PAS OUBLIER

D'adresser à la DDT les factures de pertes de fonds pour l'achat des plants de vignes